

COMITE D'AMENAGEMENT FONCIER " Rumes-Brunehaut"

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Code wallon de l'Agriculture (Article D.295)
Code de l'Environnement (Livre Ier, Partie III, Titre III)

ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article D.295 du Code wallon de l'Agriculture, **une enquête publique est organisée dans le cadre de l'aménagement foncier " Rumes-Brunehaut "** sur le territoire des villes **d'Antoing, Brunehaut, Rumes et Tournai** selon les modalités du Code de l'Environnement, Livre Ier, Partie III, Titre III.

Le périmètre d'aménagement foncier couvre les divisions de Bruyelle, Calonne, Guignies, Hollain, Jollain-Merlin, Wez-Velvain, Rumes, Taintignies, Ere, Esplechin, Froidmont, Saint-Maur et Willemeau.

Identification du plan :

Le **plan d'aménagement foncier " Rumes-Brunehaut "** est soumis à enquête publique en vertu de l'article D.295 du Code wallon de l'Agriculture. Il relève de la **catégorie B** au sens du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Auteur du plan :

Les documents ont été dressés par la Direction de l'Aménagement foncier rural du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement pour le compte du Comité d'aménagement foncier **" Rumes-Brunehaut "**.

Comité d'aménagement foncier " Rumes-Brunehaut "

Secrétariat et siège :
SPW ARNE/DDRCB/DAFoR - Service extérieur de Mons
Boulevard Winston Churchill, 28 B-7000 MONS
mons.dafor.dgarne@spw.wallonie.be
065/40.01.82

Début et fin de l'enquête publique : du 18 septembre au 17 octobre 2024

Jours, heures et lieux pour consulter le dossier :**Ville d'Antoing :**

- Adresse : chemin de Saint-Druon, 1 à 7640 Antoing
- Horaire : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h à 12h et les mercredis de 13h30 à 16h30 - en dehors des heures d'ouverture au public par rendez-vous à prendre avec l'agent délégué.
- Personne de contact : Lekoeuche Enguerrand – Conseiller logement – 069/33.29.16 - enguerrand.lekoeuche@antoing.net

Ville de Brunehaut :

- Adresse : rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 Brunehaut
- Horaire : du lundi au vendredi de 9h à 16h
- Personne de contact : Haudrechy Mickaël - Chargé du service Transition Ecologique - 069/36.29.77 - mickael.haudrechy@commune-brunehaut.be

Ville de Rumes :

- Adresse : Place, 1 à 7618 Taintignies
- Horaire : tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 16h30, sauf le jeudi
- Personne de contact : Decubber Isabelle, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme - 069/67.25.44 - isabelle.decubber@communederumes.be

Ville de Tournai :

- Adresse : avenue de Maire, 175 (entrée via la rue Lefebvre Caters) : du lundi au vendredi (sauf le jeudi)
- Horaire : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi et le vendredi de 13 h 45 à 15 h 45
- Personne de contact : Service environnement : 069/33.22.37 - environnement@tournai.be

Les documents sont consultables sur le site Internet des 4 villes (www.antoing.net, www.brunehaut.be, www.rumes-online.be et www.tournai.be).

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de chaque **agent communal** délégué à cet effet et repris ci-dessus ou auprès du **Comité d'aménagement foncier " Rumes-Brunehaut "**.

Envoi des réclamations et observations :

Les réclamations et observations doivent être adressées **au Collège communal** :

Pour la Ville d'Antoing :

- Par courrier ordinaire : chemin de Saint-Druon 1 à 7640 Antoing
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enguerrand.lekoeuche@antoing.net
- Remises à l'agent communal délégué à cet effet, en charge de la permanence

Pour la Ville de Brunehaut :

- Par courrier ordinaire : Administration communale de Brunehaut, Rue Wibault Bouchart, 11 7620 Wez-Velvain
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : mickael.haudrechy@commune-brunehaut.be
- Remises à l'agent communal délégué à cet effet, en charge de la permanence

Pour la Ville de Rumes :

- Par courrier ordinaire : Place 1 à 7618 Taintignies
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat@communederumes.be
- Remises à l'agent communal délégué à cet effet, en charge de la permanence

Pour la Ville de Tournai :

- Par courrier ordinaire : rue Saint-Martin 52, à 7500 Tournai
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : environnement@tournai.be
- Remises à l'agent communal délégué à cet effet, en charge de la permanence

Date ultime d'envoi : 17/10/2024 (date de la poste faisant foi)

Date, heure et lieu de la séance de clôture :

- Le 17/10/2024 à 11h à l'Administration communale d'Antoing, chemin de Saint-Druon 1 à 7640 Antoing
- Le 17/10/2024 à 15h à l'Administration communale de Brunehaut, rue Wibault Bouchart 11 à 7620 Wez-Velvain
- Le 17/10/2024 à 10h à l'Administration communale de Rumes, Place 1 à 7618 Taintignies
- Le 17/10/2024 à 10h à l'Administration communale de Tournai, rue Saint-Martin 52, à 7500 Tournai

Autorité compétente et nature de la décision :

L'autorité compétente est le Comité d'aménagement foncier **" Rumes-Brunehaut "**.

Après clôture de l'enquête publique, le Comité d'aménagement foncier examinera les réclamations et observations qu'elle a suscitées et statuera à leur sujet. Il arrêtera ensuite les documents sous forme de décisions administratives individuelles pour chaque intéressé.